

SERVICE D'EDUCATION ET
D'ACCUEIL

Dossier traité par :

Luc SPELLER
Carina Costa

Tél. 500 552 656
Fax 500 552 666

mr@kaerjeng.lu

Madame, Monsieur,

Les structures d'accueil pour enfants scolarisés vont reprendre leur activité à partir du 25 mai 2020 selon les conditions détaillées dans le règlement grand-ducal du 15 mai 2020 et selon les recommandations COVID-19 à respecter.

Les après-midi, de 13h à 18h, un accueil gratuit et facultatif, est organisé au sein des bâtiments suivants :

A Bascharage :

- Site Op Acker Ecole 1
- Site Op Acker Ecole 2
- Site Op Acker Maison Relais Bascharage
- Ecole du centre Préscolaire
- Foyer Up 11b, rue de l'École à L-4919 Bascharage

A Clemency :

- Ecole primaire Bâtiment A
- Ecole préscolaire
- Maison Relais Clemency
- Salle presbytère.

Dans ce contexte, nous tenons à préciser que selon les prescriptions du ministère, le foyer scolaire « Foyer Up » n'est pas autorisé pour le moment à accueillir leurs enfants habituels, mais il participera à l'accueil des groupes d'enfants dans le contexte du plan de prise en charge approuvé par la Commune.

Dans la lettre de confirmation, qui vous est parvenue de la part des enseignants, vous trouvez un tableau qui vous indique, selon les semaines, le bâtiment avec la salle d'accueil de votre enfant, ainsi que leur encadrant. Puisque vous n'êtes pas autorisés à rentrer dans les différents bâtiments, nous vous demandons d'attendre votre enfant à 16heures, respectivement à 18heures devant le bâtiment en question.

Quant aux modalités d'inscription et de fonctionnement, il y a lieu de relever les points suivants :

- Puisque tous les contrats d'accueil existants seront suspendus à partir du 25 mai, nous vous prions, si vous avez signalé que votre enfant profite de l'accueil de l'après-midi, de bien vouloir remplir, encore avant la rentrée, le contrat d'accueil exceptionnel en annexe (soit du Foyer Up, soit des SEA (Structures d'Education et d'Accueil) de la Commune de Käerjeng).
- Pour les enfants, qui, avant le confinement, n'étaient pas encore inscrits à la maison relais, nous devons impérativement recevoir à côté de ce contrat d'accueil exceptionnel, aussi la fiche d'inscription rapide en annexe.

Nous vous prions de nous faire parvenir les documents remplis et signés, au plus tard pour lundi 25.05.2020 à 10h, soit par mail mr@kaerjeng.lu, soit par dépôt dans une des boîtes aux lettres de nos Maisons Relais à Bascharage ou à Clemency. (soit au Foyer Up pour les enfants y accueillis). Ces nouveaux documents feront foi d'**inscription**.

Les enfants inscrits bénéficieront d'une offre de restauration gratuite, froide ou chaude. Selon les instructions ministérielles, il n'y a pas d'autres collations offertes en dehors de ce repas de midi, donc il est important que vous prévoyiez vous-même une collation pour votre enfant.

Tout en vous remerciant de votre collaboration, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.